

Département d'Indre et Loire
Commune de Channay sur Lathan

ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION N°43/2026
PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LES VOIES COMMUNALES
DU 28/09/2026 AU 30/10/2026- RD 66- rue du Prieuré

LE MAIRE DE CHANNAY-SUR-LATHAN,

*VU la demande en date du 23/09/2026 par laquelle les services techniques communaux de Channay-sur-Lathan sollicitent l'autorisation d'effectuer des travaux : **réfection avaloir eaux pluviales***

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983.

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

CONSIDÉRANT qu'en raison de ces travaux la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières,

ARRÊTE

ARTICLE 1. Les services techniques communaux sont autorisés à occuper le domaine public comme énoncé dans leur demande, à charge pour eux de se conformer aux dispositions des articles suivants.

Motif d'occupation : réfection avaloir eaux pluviales

Lieu de l'occupation : RD 66-rue du Prieuré

Moyens d'occupation : rétrécissement de chaussée par circulation alternée avec sens prioritaire, et interdiction de dépassement pour tous véhicules

Date de début et de fin : du 28/09/2026 au 30/10/2026

ARTICLE 2 : Les bénéficiaires prendront toutes les précautions nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et seront chargés de mettre en place de la signalisation (prescriptions visées à l'article 1).

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité de l'occupation du domaine public.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la chef du Service Territorial d'Aménagement du Nord-Ouest de Langeais,
- Monsieur le commandant de gendarmerie d'Indre-et-Loire et la brigade de Savigné-sur-Lathan,
- Madame la Directrice Départementale des Territoires à Tours.
- Monsieur le commandant de la CRS n° 41 à Saint-Cyr-sur-Loire,
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours – ZA « La Haute Limouillère » – 37230 Fondettes.
- Monsieur le Président du Syndicat des Transporteurs routiers du Centre.
- Monsieur le Président de la Fédération nationale des transports de voyageurs.
- Les services techniques de la commune de Channay-sur-Lathan

à CHANNAY-SUR-LATHAN, le 23 septembre 2026

Le Maire,
Auréliе GALLET

